

Commune de Le Mené

La croix Jeanne Even

22330 Le Mené

02 96 31 47 17



# Projet éducatif du territoire

## Plan mercredi

2024-2027



ACADÉMIE  
DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor



## **Préambule**

La commune Le Mené engagée dans une politique ambitieuse axée autour de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse a élaboré son nouveau Projet Educatif de Territoire, avec l'objectif affiché de co-éducation en y associant les familles, les parents d'élèves délégués, les enseignants, les associations.

Le PEDT constitue un outil de référence pour une meilleure prise en compte des besoins et du rythme de chaque enfant, pour améliorer la qualité et la diversité de l'offre éducative, pour permettre la réussite et le développement personnel de tous les enfants et lutter contre les inégalités scolaires. Ce PEDT a encore plus de sens dans notre territoire qui accueille de nombreuses populations allophones. Il va initier une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Roselyne Rocaboy

Maire-Adjointe à l'éducation

## **Sommaire**

### **I. Le périmètre du projet**

**A/ Le Mené : diagnostic de territoire**

**B/ La petite enfance**

**C/ Les établissements scolaires**

**D/ L'enfance**

**E/ La jeunesse**

**F/ Les offres sportives et socio-culturelles**

### **II. Les axes pédagogiques**

**A/ Les objectifs du projet**

**B/ Le plan mercredi**

### **III. Le pilotage du PEDT**

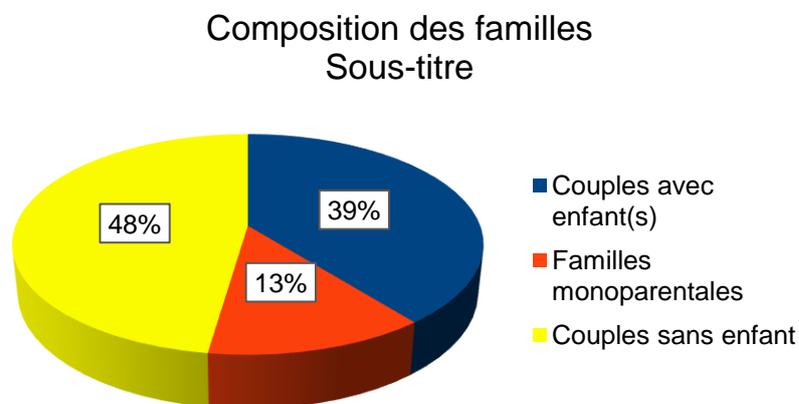
### **IV. L'évaluation du PEDT**

## I. A/ Le Mené : diagnostic de territoire

La Commune Nouvelle Le Mené s'est constituée en 2016 et compte 7 communes déléguées : Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint Gilles du Mené, Saint Gouëno et Saint Jacut du Mené. Elle s'étend sur 163 km<sup>2</sup>, ce qui fait d'elle la plus vaste commune de la région Bretagne. Elle compte 6413 habitants. Cet état de fait vient impacter l'organisation du service éducation et l'ensemble des services apportés aux familles.

### Le Mené en quelques données chiffrées :

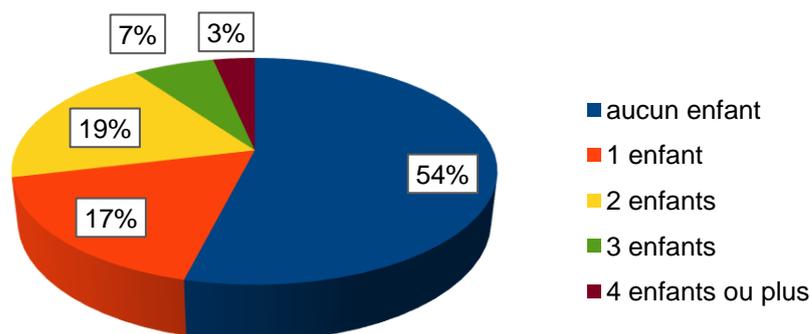
La commune compte 1 850 familles (données Insee 2020) composées comme tel :



Le Mené, c'est :

- Un territoire au profil familial avec une part élevée de familles avec enfant(s) :
- 39 % de couples avec enfant(s)
- 13 % composés de familles monoparentales sur le territoire, indiquant tout de même la présence de familles aux besoins plus prégnants en matière d'accompagnement à la parentalité ou de mode de garde.

### Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans



Les familles nombreuses sont bien représentées sur le territoire (9,8 % contre 7,9 % à l'échelle départementale).

#### Revenus des familles et fragilités socio-économiques

La part de foyers fiscaux imposés sur le territoire est de 40%. Elle indique la présence de ménages en situation précaire (40 % pour CC Loudéac Cté-Bretagne Centre, 44 % pour le département et 46 % pour la France métropolitaine).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le montant des allocations familiales est modulé en fonction des ressources du foyer. Pour le Mené, 47 % des foyers du territoire bénéficient des allocations familiales et 46 % des foyers n'ont pas de modulation du montant de ces allocations familiales, ils en bénéficient pleinement.

#### I. B/ La Petite Enfance

La commune du Mené bénéficie d'une offre d'accueil variée et complémentaire.

##### Les assistantes maternelles : une offre de garde individuelle

Les assistantes maternelles accueillent des enfants dans un environnement familial, à leur domicile. Elles sont une vingtaine exerçant leur métier. Elles font partie de ces métiers indispensables qui permettent aux parents de pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle.

##### La Maison d'Assistants Maternelles : une offre de garde à mi-chemin entre l'accueil individuel et collectif

Au Gouray, deux assistantes maternelles, ont fait le choix d'exercer en dehors de leur domicile. Elles se sont lancées dans l'aventure de la création d'une Maison d'Assistants Maternelles, l'île aux enfants, il y a une dizaine d'années.

### **Le multi-accueil de Saint Gouéno : une offre de garde collective**

La maison de l'enfance est composée du multi accueil et d'un espace dédié à l'accueil périscolaire à l'étage.

Notre multi-accueil est une structure à taille humaine pouvant accueillir jusqu'à 18 enfants par jour de 2 mois et demi à 4 ans. Encadrés par 9 professionnelles passionnées, qualifiées et expérimentées entre 7h et 18h30 du lundi au vendredi.

L'équipe, encadrée par Karine Martin, est très attachée à garantir au quotidien les valeurs présentées dans son programme éducatif : la prise en compte de l'individualité de chaque enfant dans le groupe, la sociabilisation, le respect de chacun, tant enfant que parent, l'encouragement vers l'autonomie et le développement de l'éveil sensoriel pour que chaque enfant puisse explorer, imaginer, bouger, rêver... Cette extension, couplée à une réhabilitation complète des locaux existants est à la fois rassurante, chaleureuse et sécurisée, et favorise cet épanouissement souhaité tout en se familiarisant doucement avec la vie en collectivité.

### **Et en lien avec la communauté de communes :**

#### **Le Relais Petite enfance (RPE)**

Le relais petite enfance, anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Il est un point de référence et une source d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile. Ce dernier est animé par des éducatrices de jeunes enfants et est situé au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

#### **Les espaces-jeux**

L'espace-jeux est un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants de moins de 3 ans, non scolarisés, accompagnés d'un adulte référent (parent, assistant maternel, garde à domicile, grand-parent...). Ces matinées sont gratuites, ouvertes à tous les professionnels et familles des communes du territoire de LCBC.

#### **Espace parents-enfants**

L'espace parents-enfants est un lieu de convivialité qui offre un espace de jeux et d'éveil, d'échanges, de rencontres, d'écoute, d'informations. Cet espace est ouvert aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur parent.

## **Dispositif berce ô culture**

L'action « berce ô culture » est un dispositif porté par le service petite enfance du CIAS de LCBC. Il a été initié suite à un diagnostic de territoire concernant les propositions d'accès à la culture pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. Ce projet se veut au plus proche des acteurs du territoire œuvrant auprès des jeunes enfants et de la culture. Plusieurs axes forts sont menés dans le cadre de ce dispositif tels que l'accès au monde artistique dans le quotidien du jeune enfant, une sensibilisation précoce à la littérature petite enfance pour les enfants de 0 à 3 ans sur l'ensemble du territoire, la lutte contre les exclusions et les discriminations...

## **I. C/ Les établissements scolaires**

Dans la charte constitutive de la Commune nouvelle, figurait comme principes fondateurs la volonté de préserver un site scolaire a minima par commune déléguée.

La commune compte deux écoles publiques réparties sur différents sites scolaires, deux écoles privées ainsi qu'un collège public.

A la rentrée 2024, 648 élèves sont scolarisés dans les écoles primaires et 181 élèves sont scolarisés au collège Victor Vaserey.

### **Présentation des établissements scolaires :**

#### **▪ Ecole publique Mené Ouest : 184 élèves**

site scolaire de Plessala :

141 élèves de la toute petite section à la moyenne section et du CE1 au CM2 (48 maternelles et 93 élémentaires)

Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

site scolaire de Saint Gilles du Mené-Saint Gouéno :

43 élèves de GS et CP (21 maternelles et 22 élémentaires)

Horaires : 8h45-12h / 13h30-16h15

#### **▪ Ecole privée Sacré Cœur de Saint Gouéno : 62 élèves**

62 élèves de TPS au CM2 (29 maternelles et 33 élémentaires)

Horaires : 8h45-12h / 13h15-16h15

#### **▪ Ecole publique Mené Est : 356 élèves**

site scolaire du Gouray

102 élèves de TPS au CM2 (40 maternelles et 62 élémentaires)

Horaires : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

site scolaire de Collinée  
137 élèves de TPS à la MS et de CE1 au CM2 (35 maternelles et 102 élémentaires)  
Horaires : 8h45-12h15 / 13h45-16h15

site scolaire de Saint Jacut du Mené  
73 élèves de GS et CP (48 maternelles et 25 élémentaires)  
Horaires : 8h55-11h55 / 13h30-16h30

site scolaire de Langourla ( en RPI avec Saint Vran et Mérillac)  
44 élèves de CE2 au CM2  
Horaires : 9h-12h / 13h30-16h30

▪ **Ecole privée Saint Joseph de Langourla**

46 élèves de TPS au CM2 (15 maternelles et 31 élémentaires)  
Horaires : 9h-12h15 / 13h30-16h30

**Le collège public Victor Vasarely** situé à Collinée accueille 181 élèves dans 8 classes.

**Des moyens supplémentaires pour assurer la réussite scolaire des élèves :**

**Le réseau d'éducation prioritaire**

Ces établissements se trouvent dans un réseau d'éducation prioritaire. L'objectif de ce réseau est de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Ces établissements disposent pour cela de moyens supplémentaires.

**Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants**

Il y a actuellement une centaine d'enfants allophones scolarisés dans le premier degré. Les écoles disposent de deux postes d'enseignants spécialisés UP2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) pour aider ces enfants dans l'apprentissage de la langue française.

## **I. D/ L'enfance**

Le Mené dispose de 6 accueils périscolaires répartis sur les différentes communes déléguées et sites scolaires et proposent l'accueil des élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant et après la classe.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les frimousses » situé à Saint Jacut du Mené permet d'accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires .

## Les accueils périscolaires

L'encadrement est assuré par des directeurs (Bafd) accompagnés d'un ou plusieurs animateurs (Bafa ou en cours de formation Bafa) en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les différents sites.

- Accueil périscolaire multi sites de Plessala/St Gouéno/St Gilles :

- ✓ Site de Plessala :

A destination des enfants scolarisés à l'école Mené Ouest (sites scolaires de Plessala ou de Saint Gilles) et les enfants scolarisés à l'école privée de Saint Gouéno, cet accueil périscolaire est situé dans la salle de motricité de l'école primaire. Une cour avec une structure de jeux, et un espace herbé est attenante à la salle d'accueil et d'activité.

Le goûter est pris dans la salle de restauration scolaire, dans l'espace maternel.

La construction d'un accueil périscolaire, attenant à l'école, est actuellement en cours de réalisation et sera ouvert à la rentrée scolaire 2025.

Ouvert à partir de 7h30 et jusque 19h

- ✓ Site de Saint Gouéno :

A destination des enfants scolarisés à l'école Mené Ouest (sites scolaires de Plessala ou de Saint Gilles) et les enfants scolarisés à l'école privée de Saint Gouéno, cet accueil périscolaire se situe à l'étage du multi-accueil. Une cour avec une structure de jeux est située à l'extérieur dans la continuité du multi-accueil et mutualisée avec ceux-ci.

Selon la météo, les enfants peuvent prendre le goûter en extérieur dans la cour ou dans la salle d'activité.

Ouvert à partir de 7h30 et jusque 18h30

Un transport scolaire entre les communes déléguées de Plessala, Saint Gilles du Mené et Saint Gouéno permet de desservir les écoles et les différents sites scolaires et accueils périscolaires avant et après la classe.

Ces deux accueils périscolaires sont placés sous la responsabilité d'un directeur multi-site qui se consacre à des fonctions de coordination et de suivi des deux sites.

- Accueil périscolaire multi sites de St Jacut du Mené/Collinée :

- ✓ Site de Saint Jacut

A destination des enfants scolarisés à l'école de Mené Est (sites de Collinée ou de Saint Jacut), l'accueil périscolaire des enfants se réalise dans une salle située dans les locaux de l'ALSH mutualisé depuis la rentrée 2024. Une cour avec une structure de jeux et du matériel d'extérieur est attenante à la salle d'accueil et d'activité. Elle est mutualisée avec l'école.

Ouvert à partir de 7h30 et jusque 19H

✓ Site de Collinée :

L'accueil des enfants est situé dans les locaux de l'école maternelle. La salle d'accueil périscolaire donne directement sur la cour maternelle, avec une structure de jeux, des espaces en herbe, des vélos mutualisés avec l'école.

Lorsque le temps le permet, les enfants goûtent dans la cour.

Ouvert à partir de 7h30 et jusque 19h

Un transport scolaire entre les communes déléguées de Saint Jacut du Mené et de Collinée permet de desservir les écoles et les accueils périscolaires avant et après la classe.

Ces deux accueils périscolaires sont placés sous la responsabilité d'un directeur multi-site qui se consacre à des fonctions de coordination et de suivi des deux sites.

- Accueil périscolaire de l'école du Gouray :

L'accueil des enfants est situé dans un des bâtiments qui composent l'école. Il est composé de deux salles d'activités, adaptés pour les maternelles et élémentaires. A proximité directe de l'accueil est située une grande cour avec un préau, où les enfants peuvent prendre leur goûter, même en cas de météo mitigée. Cette cour est mutualisée avec l'école élémentaire.

Ouvert à partir de 7h30 et jusque 19h

- Accueil périscolaire de l'école de Langourla :

L'accueil des enfants est situé dans les locaux de l'école de Langourla. Deux salles sont distinctes : une salle d'activité et une salle pour le goûter. Une grande cour avec un préau sont attenants à la salle d'accueil périscolaire, et mutualisés avec l'école.

Ouvert de 7h30 et jusque 19h

Le site de Langourla étant en RPI avec les communes de Saint Vran et Mérillac, un transport scolaire existe entre ces communes.

Pour l'ensemble des sites périscolaires, les inscriptions se font via le portail famille et les familles bénéficient d'une tarification modulée en fonction de leur quotient familial.

### **Le temps méridien, la restauration**

Sur le Mené, 7 lieux de restauration scolaire sont répartis sur les différents sites scolaires ou à toute proximité. En moyenne, 572 repas sont servis par jour aux élèves du primaire. Les trois écoles qui accueillent le plus d'enfants, et où il avait été noté après diagnostic, que les enfants et les agents fatiguaient du bruit, sont passés a crescendo en libre-service : Plessala en mai 2023, Collinée en juin 2023, Le Gouray en avril 2024.

Le libre-service ne concerne que les enfants d'âge élémentaire.

Les trois objectifs principaux du libre-service sont :

- L'autonomie (les enfants se servent, vident leur plateau, respectent le tri sélectif)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (les enfants précisent systématiquement s'ils ont une grande ou une petite faim, pour qu'il n'y ait pas ou très peu de restes sur le plateau, ce qui permet aux enfants qui auraient encore faim, d'être resservis par l'adulte)
- La baisse des nuisances sonores dans l'enceinte de la salle de restauration (les enfants choisissent avec qui manger. Les tables ne peuvent pas recevoir plus de quatre enfants)

Les inscriptions se font auprès du service Education, en fréquentation régulière 2, 3 ou 4 repas par semaine (modulation possible à chaque nouvelle période scolaire) ou en fréquentation occasionnelle. Une tarification sociale des cantines existe sur la commune depuis 2021.

### **Articulation entre les temps scolaires et les temps périscolaires de l'enfant**

Temps d'accueil périscolaire du matin	École	Temps méridien		École	Temps d'accueil périscolaire du soir
7h30	Début de l'école	12h ou 12h15 suivant l'école	13h30 ou 13h45 suivant l'école		Fin de l'école 18h30 ou 19h

### **Les interactions avec l'école**

Des temps de réunions sont organisés à la rentrée scolaire de septembre pour échanger sur les organisations scolaires et périscolaires. Les règles de vie communes sont proposées, de façon à donner les mêmes informations aux enfants, et que les différents adultes qui encadrent sur un même lieu soient en cohérence. Des échanges réguliers continuent tout au long de l'année entre les équipes enseignantes et périscolaires dans un souci de cohérence et de cohésion.

A chaque période scolaire, les responsables périscolaires réunissent toute l'équipe communale qui intervient auprès des enfants sur les différents temps périscolaires : animateurs sur les accueils périscolaires et/ou temps méridien en surveillance de cour, et les agents du pôle propreté qui interviennent sur le temps méridien au service et/ou sur l'entretien des locaux pendant l'accueil périscolaire du matin ou soir.

### **L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances : L'ALSH Les frimousses de Saint Jacut**

L'ALSH de St Jacut du Mené est situé dans le prolongement de l'école publique. Ouvert depuis le 8 juillet 2024, il dispose d'une capacité de 88 enfants et accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Temps d'accueil péricentre du matin		ALSH		Temps d'accueil péricentre du soir	
7h30	9h	9h	17h	17h	19h

Les inscriptions à l'ALSH se réalisent via le portail famille et proposent une inscription en journée complète (9h-17h) ou en demie journée (9h-14h ou 12h-17h) avec accueil péricentre possible à partir de 7h30 et jusque 19h. Les familles bénéficient d'une tarification modulée en fonction de leur quotient familial.

Une équipe de deux co-directeurs diplômés du BPJEPS Loisirs Tous Publics dirigent l'ALSH toute l'année, chacun, les mercredis, les petites vacances scolaires et un mois l'été.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés du BAFD, du BAFA ou en cours de formation au BAFA.

Les mercredis, l'équipe est fixe, les animateurs sont titulaires au sein de la commune de Le Mené.

Les petites vacances scolaires, des animateurs BAFA sont recrutés afin de compléter l'équipe, et des ATSEM se proposent d'intégrer l'équipe ALSH en complément de leurs heures auprès des enfants dans les écoles.

L'été, des animateurs BAFA sont recrutés et des animateurs en cours de formation au BAFA sont sélectionnés. La commune prend en charge 90 % du coût de la formation à sa charge pour trois d'entre eux, et pour un stagiaire, LCBC prend en charge 30 % et la commune 60 % du coût du BAFA.

Une charte est mise en place et signée par les différentes parties, mettant en avant le fait que ces animateurs s'engagent l'année suivante à venir travailler en tant qu'animateur sur l'ALSH au minimum quatre semaines.

### **Les stages et les séjours**

Des séjours de vacances et séjours accessoires sont proposés aux enfants d'âge élémentaire durant la période hivernale et estivale.

Un séjour sur la thématique montagne est mis en place pour 24 enfants sur les vacances de février. Quatre animateurs dont une directrice BPJEPS, encadrent ce séjour.

Des séjours sur les thématiques terre et/ou mer sont mis en place l'été pour 15 enfants par séjour. Ces séjours peuvent être déclarés séjours de vacances ou séjours accessoires en fonction du projet que souhaitent donner les équipes d'animations aux enfants.

Des stages peuvent être proposés selon la thématique de l'ALSH, et dans le cadre du projet pédagogique de l'ALSH : équitation, nautisme, sports de pleine nature...

Ces stages sont proposés aux enfants de l'ALSH, qui découvrent des activités en parallèle à l'ALSH pour une semaine de cinq jours, en journée ou demies-journées.

### **Le cap sports vacances**

Le cap sports est proposé à chaque période de vacances scolaires (hors vacances de Noël) sur une semaine, à destination des enfants de 8 à 11 ans.

Ces stages sont encadrés par des éducateurs sportifs titulaires sur la commune de Le Mené, ou mis à disposition par des associations sportives menéennes.

Les objectifs du cap sports sont de :

- permettre à l'enfant d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive, de lui donner l'opportunité de découvrir de nouvelles activités et de se perfectionner dans certaines disciplines par la mise en place de stages sportifs
- permettre à l'enfant de faire un choix et de s'orienter vers les clubs sportifs
- faire découvrir à l'enfant la richesse du tissu associatif local
- permettre à l'enfant de ne pas se limiter à une seule activité dès le plus jeune âge.

### **La prise en compte des spécificités de chaque public tout au long des temps d'accueil de l'enfant**

En ce qui concerne les enfants à besoins spécifiques, la collectivité développe des politiques et déploie des moyens conséquents pour favoriser leur accueil sur les temps péri et extrascolaires.

L'accompagnement de la commune auprès des familles de ces enfants et auprès de chaque enfant, quel que soit sa spécificité, signe la volonté d'intégrer tous les publics et de permettre à chaque enfant de se réaliser dans toutes ses potentialités, tout en œuvrant pour une meilleure acceptation des différences au sein des structures.

### **Une attention pour les enfants de maternelle en particulier les tout-petits ou petits**

- accompagnement des ATSEM de l'école lors des temps méridiens (restauration et temps de repos)
- animation de temps d'activités dont le temps est adapté aux capacités d'attention des enfants
- développement d'activités variées (temps collectifs et temps individuels)
- journée type respectant une alternance temps calme/temps actif
- accueil des parents permettant un échange avec le personnel

## **Les enfants nécessitant des protocoles d'accueil individualisé**

Pour les enfants souffrant de maladies chroniques ou d'allergies, la commune met en place les protocoles d'accompagnement individualisé (PAI) dans le cadre suivant :

- participation des responsables péri et extrascolaires à la mise en place des PAI
- sensibilisation des personnels de restauration
- mise en place d'une organisation respectueuse de la chaîne du froid lorsque les PAI nécessitent des repas fournis par les familles

## **L'inclusion des enfants porteurs de handicap**

- des échanges réguliers avec la famille afin de définir les besoins et les modalités d'accueil de l'enfant
- une organisation temporelle et matérielle adaptée
- plan de formation des agents en lien avec l'accueil des enfants à besoins spécifiques

## **Les enfants aux difficultés sociales**

- la recherche de solutions pour le bien-être des enfants
- des échanges avec les directeurs d'école et les enseignants pour une cohérence pédagogique à apporter
- des sanctions progressives et concertées avec les parents lorsque l'enfant enfreint les règles

## **Tarifification modulée des services**

La tarification est modulée en fonction du quotient familial de chaque famille. Ceci facilite pour les familles plus modestes l'accès aux activités périscolaires et extrascolaires et permet à tous les enfants d'accéder aux découvertes, à la culture, aux sports, aux loisirs et aux savoirs.

## **La tarification sociale des cantines**

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Depuis 2021, le Conseil Municipal avait mis en place une tarification sociale. Actuellement 51 % des repas servis sont facturés à 1 € ou moins aux familles. Le Conseil Municipal a décidé

en juin 2024 de reconduire le dispositif et de maintenir cette tarification sociale pendant 3 ans sous condition de la conclusion d'une nouvelle convention triennale avec l'État.

## **I E/ La Jeunesse**

### **Les animations au collège**

Le service jeunesse intervient sur le temps méridien du collège les mardis, jeudis et parfois les vendredis. De ateliers et des clubs de jeux y sont proposés. Des animations ponctuelles y sont également organisées (tournois de foot...).

### **La maison des jeunes**

Le service jeunesse accueille et propose diverses activités les mercredis, vendredis et occasionnellement les samedis durant l'année scolaire et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi (maison des jeunes, sorties organisées...). Un transport en minibus est organisé pour aller chercher les jeunes à un point de rassemblement sur chaque commune déléguée.

### **Les chantiers jeunes**

Pendant les vacances scolaires, les animateurs jeunesse proposent aux adolescents la réalisation de chantiers.

Les jeunes, en petit groupe et encadrés par un animateur sont amenés à réaliser des actions d'utilité sociale qui leur permettent de financer leurs loisirs. Ils apprennent ainsi à travailler en équipe, à finaliser un travail et acquérir des savoir-faire.

### **Les séjours**

Le secteur jeunesse propose un séjour hiver ainsi que deux séjours estivaux (pour deux tranches d'âge différentes). Cela permet de renforcer la cohésion entre les jeunes et auprès de l'équipe qui les encadre à l'année, mais aussi de favoriser le renforcement de l'autonomie chez les jeunes en participant aux tâches de la vie quotidienne. Enfin, cela leur permet de profiter d'un séjour de vacances avec des activités parfois inédites, car certains n'ont pas la possibilité de partir en vacances l'hiver ou l'été pour différentes raisons.

### **Les Promeneurs du net : une présence éducative sur internet**

Depuis quelques années, la commune s'est engagée dans le dispositif « Les Promeneurs du Net ». Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse, un animateur, qui, en plus de son travail dans la structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux.

Ce dispositif, déployé en France dès 2012, vise à assurer une présence éducative sur Internet. C'est-à-dire, mettre en place une action éducative structurée et professionnelle sur la toile pour accompagner les pratiques des jeunes, minimiser les risques, valoriser les compétences et les initiatives. Il est également proposé des rencontres dans la structure jeunesse pour les inciter à fréquenter et fidéliser les jeunes aux différentes activités.

### **Les missions argent de poche**

Le dispositif « argent de poche » est une action soutenue par la CAF qui permet à des jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer des missions à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie du Mené : administration, espaces verts, services techniques, ehpad, écoles etc... pour accomplir des missions diverses. Ils sont accompagnés d'un tuteur, un agent communal ou un élu qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Ce dispositif est actuellement proposé aux jeunes du Mené pendant les vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne.

Et à Loudéac avec LCBC :

La Structure Info Jeunes, un lieu ressources pour les jeunes

La structure Info Jeunes (SIJ) est un lieu d'écoute et d'informations gratuit, anonyme et personnalisé.

Elle est dédiée aux jeunes de plus de 12 ans. Les informatrices sont spécialisées dans les préoccupations et les questions de jeunesse. Elles informent, guident et aident les jeunes à trouver des solutions ou à mener des projets.

La mission locale Centre Bretagne accompagne les jeunes jusqu'à leurs 26 ans. Une permanence d'un conseiller se tient régulièrement à la mairie de Le Mené.

### **1.F/ Les offres sportives et socio-culturelles**

Le Centre Culturel Mosaïque et le réseau des bibliothèques, médiathèques accueillent les enfants et les jeunes sur les temps scolaires, les temps de loisirs et les temps familiaux. Des projets communs émergent régulièrement entre ces structures communales et les établissements scolaires ou les accueils de loisirs afin de proposer une ouverture culturelle riche et variée.

La collectivité met à disposition un ensemble d'équipements sportifs, gymnases, halle sportive, City stades, aires de jeux pour la pratique sportive des plus jeunes et des plus grands. Des conventions de sport scolaire organisent les interventions de l'animatrice sportive communale dans les écoles.

Le Mené dispose également d'un tissu associatif riche et varié. Plus de 135 associations interviennent sur l'ensemble du territoire dans des domaines variés : la culture, le sport,

l'environnement, la musique, les loisirs... C'est une commune dynamique où chacun peut trouver une ou plusieurs activités de loisirs tout au long de l'année.

## **II. Les axes pédagogiques 2024-2027**

### **A/ Les objectifs du projet 2024-2027**

Les réunions préparatoires réalisées sur la commune entre les différents acteurs ont permis de dégager les enjeux éducatifs suivants :

- Favoriser la réussite éducative pour tous
- Développer une culture de l'engagement et de la coopération
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble
- Sensibiliser les enfants et les jeunes au patrimoine, à l'architecture et au bâti afin de les responsabiliser sur leur cadre de vie et les enjeux environnementaux
- Soutenir les initiatives des jeunes

Les objectifs prioritaires retenus pour le projet éducatif territorial 2024-2027 ont donc été les suivants :

#### **Objectif n° 1 : Favoriser la réussite éducative pour tous**

Objectifs opérationnels :

- Accueillir les enfants et les familles dans leur diversité et leur spécificité
- Rendre accessible les services et offres éducatives à tous
- Mettre en œuvre des services de qualité (locaux, matériel, mutualisation des ressources, professionnalisation des personnels)
- Adapter les contenus des services et actions éducatives aux besoins des enfants ou des jeunes (âge, rythmes, temps...)
- Repérer et orienter les jeunes en difficultés psychologiques ou scolaires et les orienter vers les structures compétentes
- Soutenir les initiatives des jeunes

#### **Objectif n°2 : Favoriser la co-éducation pour garantir l'accompagnement global de l'enfant ou du jeune**

Objectifs opérationnels :

- Construire la continuité éducative et articuler les temps de l'enfant ou du jeune (journée, semaine, scolarité)

- Favoriser les liaisons petite enfance/enfance (entrée en maternelle) et enfance/jeunesse, mise en place d'actions passerelles
- Favoriser la complémentarité ALSH/école – accueil ados/collège par la mise en place de projets communs
- Développer un climat scolaire bienveillant avec des règles et cadres de référence communs aux différents acteurs éducatifs pour l'enfant ou le jeune
- Développer une culture commune Education Nationale-Famille-Collectivité par des transmissions, des partages, des formations entre professionnels de différents services
- Développer l'implication des familles en les faisant participer aux évolutions des services proposés, à la construction du projet éducatif de territoire
- Instaurer des relations intergénérationnelles par le partage de projets et des savoir-faire communs

**Objectif n°3 : Au travers de l'ensemble des temps scolaires, des temps de loisirs et des temps familiaux, développer des parcours éducatifs cohérents et pertinents pour que les enfants et adolescents puissent construire leur personnalité et leur citoyenneté**

- Parcours artistique et culturel :

Proposer à l'enfant et à l'adolescent une ouverture sur son environnement par

- La découverte de son territoire naturel, bâti, de ses ressources locales
- La fréquentation et la réalisation de projets en lien avec les médiathèques, la salle culturelle Mosaïque, l'école de musique EMIM, les associations sportives et culturelles de la commune

- Parcours citoyen :

- Favoriser la prise en compte de la parole de l'enfant
- Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité, la coopération
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations
- Favoriser l'inclusion des enfants ou des jeunes en situation de handicap
- Développer le sens civique et initier les enfants et les jeunes à la vie démocratique locale par le Conseil Municipal des Enfants ou par l'Assemblée Municipale des Jeunes
- Encourager tous les gestes et postures du quotidien qui visent à l'éco responsabilité

- Parcours santé :

- Développer les activités physiques et sportives sur les différents temps de l'enfant ou du jeune : sport scolaire, mise à disposition des équipements sportifs de la commune, Cap sports, séjours sportifs, partenariats avec les associations sportives de la commune
- Participer, organiser des actions, des événements fédérateurs autour du sport et/ou de la santé

- Rendre l'enfant acteur de sa santé dans sa globalité : sport/alimentation/exposition aux écrans
- Développer les actions de prévention contre les risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la prévention contre les violences et le harcèlement

## **B/ La labellisation plan Mercredi**

La commune s'engage à respecter la charte du Plan Mercredi dans laquelle sont définis 4 axes :

**1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

**2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

**3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

**4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

La commune, durant la période 2024-2027, dispose d'un accueil de loisirs sans hébergement « Les Frimousses » situé à Saint Jacut du Mené pour les enfants de 2 ans et demi à 10 ans. Il fonctionne tous les mercredis de 7h30 à 19h. Les inscriptions peuvent se faire en journée complète (9h-17h) ou en demie-journée avec ou sans accueil péricentre.

L'accueil ados s'effectue à La maison des jeunes pour les jeunes de 11 à 16 ans. Elle est ouverte tous les mercredis de 10h à 18h selon les activités proposées.

Les activités qui seront proposées découleront directement du projet pédagogique de la structure qui lui-même reprend les objectifs du PEDT. Elles seront à la fois culturelles, ludiques et sportives.

## **III. Le pilotage du PEDT**

### **Le comité de pilotage**

Il a pour objectif de valider les différentes étapes de mise en œuvre du PEDT et les évolutions ou modifications à apporter.

Il est composé :

- > du Maire de Le Mené et/ou l'Adjointe déléguée à l'Education
- > du Directeur des Services de l'Education Nationale ou de son représentant
- > des partenaires institutionnels
- > des techniciens en charge de la mise en œuvre du PEDT/Plan mercredi
- > des représentants des acteurs éducatifs locaux (directeurs des établissements scolaires, représentants des parents d'élèves, acteurs associatifs locaux).

Il se réunira a minima 2 fois par an et pourra prendre des formes différentes selon la thématique ciblée.

### **Le comité technique**

Ses missions sont les suivantes :

- > mettre en œuvre les orientations stratégiques du PEDT
- > proposer une planification des actions pertinentes
- > s'assurer des moyens humains et financiers pour la réalisation des projets
- > mettre en œuvre des groupes de travail sur des thématiques et actions
- > de conseiller et accompagner techniquement, juridiquement les élus dans leur choix

Il sera composé :

- > des agents référents du PEDT/Plan mercredi
- > de la coordinatrice Enfance Jeunesse
- > de la responsable du service Education

Et en fonction des sujets évoqués seront associés les services et partenaires concernés.

Il se réunit autant que de besoin.

## **VII. L'évaluation**

L'évaluation du PEDT sera notamment basée sur :

- > L'évolution de la fréquentation des services
- > Temps d'échanges et/ou questionnaires auprès des familles
- > Temps d'échanges et/ou questionnaires auprès des enfants, des jeunes
- > Temps d'échanges avec les équipes enseignantes et les équipes d'animation
- > Directives et réglementations



# PLAN MERCREDI

## CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

### Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

### Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

#### **1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

## **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

## **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

## **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**